

*Nations Unies*  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**



**QUARANTE-TROISIÈME SESSION**

*Documents officiels\**

**PREMIÈRE COMMISSION**  
**19e séance**  
**tenue le**  
**vendredi 28 octobre 1988**  
**à 15 heures**  
**New York**

**COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 19e SEANCE**

**Président : M. ROCHE (Canada)**

**SOMMAIRE**

**DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)**

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

**Distr. GENERALE**  
**A/C.1/43/PV.19**  
**2 novembre 1988**

**FRANCAIS**

La séance est ouverte à 15 h 16.

POINTS 51 A 69, 139, 141 ET 145 (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. PAVLOSKY (Tchécoslovaquie) (interprétation du russe) : Dans son intervention d'aujourd'hui, la délégation tchécoslovaque souhaiterait donner son point de vue sur plusieurs aspects du travail de la Commission, qui concernent les approches régionales à l'égard du désarmement, le renforcement de la confiance et le potentiel militaire des Etats dans la limite de ce qui est suffisant et raisonnable. L'évolution actuelle des relations internationales, marquées par la nécessité impérieuse de trouver une solution pratique et concrète à ces problèmes, confère encore plus de signification à ces questions.

A notre avis, ces questions concernent plus directement les Etats parties à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Il est évident que le processus paneuropéen pourrait s'avérer une source d'expérience utile pour le renforcement de la coopération et pour la réduction du danger de guerre et d'affrontements militaires dans d'autres régions du monde également.

En outre, l'évolution constatée en Europe se caractérise par un passage progressif des premières mesures de renforcement de la confiance arrêtées à Helsinki à un système de mesures importantes et susceptibles de faire l'objet d'une vérification dans ce domaine. Ce système se fonde sur les accords réalisés à la Conférence de Stockholm. Nous sommes convaincus que l'élimination mutuelle des déséquilibres et des asymétries dans divers types d'armes classiques et de forces armées des deux alliances militaires et politiques en Europe serait le prolongement logique de ce processus. Cela permettrait aussi de stabiliser les potentiels militaires en armements classiques à un niveau très bas.

M. Pavlovsky (Tchécoslovaquie)

Je voudrais me référer une fois encore aux propositions faites dans ce domaine par les Etats parties au Traité de Varsovie en juillet de cette année. Elles prévoient notamment des modalités de réduction des forces armées et des armements classiques en vue de donner en définitive aux forces armées et aux armes classiques des deux parties un caractère strictement défensif.

Nous sommes convaincus que la conclusion positive des réunions de Vienne et l'adoption d'un mandat de négociations sur le désarmement classique et sur le raffermissement des mesures de confiance en Europe dans un très proche avenir constitueront une étape importante dans l'instauration de nouvelles relations entre l'Est et l'Ouest. On mettra ainsi à profit toute l'expérience acquise, notamment les résultats partiels des négociations de Vienne sur les forces armées et les armements en Europe centrale. Il est d'autant plus indispensable de procéder ainsi que, jusqu'à présent, après des décennies de suspicion et de tension, la confiance et la sécurité en Europe ne sont pas encore totalement garanties. Il semble que même le climat actuel de franchise sans précédent qui règne dans les activités militaires des Etats, notamment en ce qui concerne l'échange de plans sur les exercices et la participation d'observateurs aux manoeuvres, ne suffise pas à faire disparaître les appréhensions mutuelles.

Les Etats parties au Pacte de Varsovie ont donc proposé de comparer les doctrines militaires des deux alliances militaires et politiques afin de s'assurer par elles-mêmes de leur caractère défensif.

La République socialiste de Tchécoslovaquie a maintes fois confirmé sa sincère intention de contribuer d'une manière constructive au renforcement des structures de sécurité et de coopération en Europe.

Nous voyons une preuve concrète de cette attitude dans la proposition que nous avons faite en février dernier de créer des zones de coopération, de confiance et de relations de bon voisinage le long de la ligne de contact entre les Etats parties au Pacte de Varsovie et les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Cette proposition repose sur un ensemble de mesures militaires et non militaires. Nous sommes convaincus que cette approche placerait la question de la confiance sur une base à la fois plus large et plus solide.

Quant au domaine militaire, notre proposition est conforme à la position commune des Etats parties au Pacte de Varsovie, selon laquelle les mesures propres à réduire et à éliminer la menace d'une attaque surprise doivent faire partie

M. Pavlovsky (Tchécoslovaquie)

intégrante du processus de réduction des niveaux des forces armées et des armements classiques en Europe. Par exemple, le long de la ligne de contact entre les deux alliances, on pourrait créer des zones d'armements réduits, d'où l'on retirerait ou limiterait quantitativement les formes d'armements classiques les plus dangereuses et les plus déstabilisantes. On maintiendrait dans ces zones un potentiel militaire suffisant pour assurer seulement la défense et exclure la possibilité d'une attaque surprise.

Pour renforcer davantage la confiance dans le cadre de cette zone, on pourrait appliquer des mesures coordonnées pour limiter les activités militaires, qui pourraient notamment porter sur le volume, l'importance numérique et la durée des manoeuvres militaires et des mouvements de troupes.

Nous pensons que ces propositions viendront s'insérer dans le cadre d'un dialogue intensif et constructif sur les problèmes essentiels de la réduction de la tension militaire et du désarmement en Europe.

De l'avis de nos pays, les mesures régionales de limitation des armements et de désarmement se justifient pleinement en tant que moyens de renforcer la stabilité et la confiance dans toutes les régions du monde. En outre, il convient de les considérer du point de vue de leur apport politique et pratique à la solution d'ensemble des problèmes concrets de désarmement. Nous restons ainsi convaincus, par exemple, que la proposition que nous avons faite avec la République démocratique allemande de créer des zones et un corridor exempts d'armes nucléaires en Europe centrale, donnerait une impulsion très utile aux efforts tentés pour réduire la menace nucléaire en général, sans porter le moindre préjudice à la sécurité d'aucune partie.

A cet égard, nous voudrions relever une fois de plus que la proposition commune de la Tchécoslovaquie et de la République démocratique allemande sur la création en Europe centrale de zones exemptes d'armes chimiques, qui s'adressait au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, conserve toute son actualité. Tant que la menace des armes chimiques continuera d'exister, chaque mesure, même partielle, prise pour la réduire sera extrêmement précieuse. L'idée de créer une zone exempte d'armes chimiques en Europe centrale correspond pleinement aux efforts consentis pour accélérer la conclusion d'une convention générale sur l'interdiction et l'élimination de ces armes. Nous y voyons avant tout une mesure politique et

M. Pavlovsky (Tchécoslovaquie)

une preuve de bonne volonté. Dans le cadre de cette zone, on pourrait par exemple, dès maintenant, mettre à l'essai le système de contrôle proposé par la Convention. Qui plus est, après la conclusion de la convention générale, la zone proposée ne perdrait pas de son importance en tant que forme régionale concrète de l'application de la convention, forme qui renforcerait en même temps la sécurité réciproque et le processus d'élimination des armes chimiques.

M. Pavlovsky (Tchécoslovaquie)

Se fondant sur notre appui général aux approches régionales au désarmement en tant que partie intégrante des efforts internationaux déployés pour progresser dans ce domaine, notre pays se félicite des propositions et initiatives d'autres Etats dans ce sens. Nous attachons une grande importance aux zones exemptes d'armes nucléaires et aux zones de paix dans diverses parties du monde. A cet égard, nous jugeons de la plus grande actualité le problème du renforcement du statut dénucléarisé de l'Afrique et la convocation d'une conférence internationale sur la création d'une zone de paix dans l'océan Indien.

La Tchécoslovaquie se félicite des principes directeurs élaborés par la Commission du désarmement des Nations Unies, à sa session de cette année, pour renforcer les mesures de confiance. Nous estimons que, dans le cadre des principes adoptés par la Commission, l'accent doit être mis sur le respect strict de la Charte des Nations Unies et l'application des dispositions appropriées du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

De même, nous partageons la conviction qu'il est nécessaire d'appliquer une méthode d'approche multilatérale au renforcement de la confiance. A cet égard, les Nations Unies devraient jouer un rôle prédominant. Nous estimons que le document concerté de la Commission est un apport au renforcement de l'entente entre les Etats et à la création d'un climat favorable à des progrès dans le désarmement. A notre avis, ce document favorisera des négociations concrètes sur les mesures de confiance, sur un plan régional ou plus élargi.

L'un des buts de notre travail, cette année, nous semble être de recourir au mécanisme des Nations Unies pour coordonner réellement les efforts destinés à régler les questions prioritaires dans le domaine nucléaire et les questions liées à la nécessité objective de faire des progrès dans le domaine des armements classiques. Nous pensons que la question des armements classiques, de par sa nature même, exige une méthode d'approche tant régionale que multilatérale plus large. A notre avis, cela accroît l'importance des garanties non militaires de sécurité des Etats et, surtout, du respect rigoureux du principe du non-recours à la menace ou à la force et du renforcement de la primauté du droit international dans son ensemble.

Il nous paraît indispensable que notre organisation continue à élaborer des principes directeurs universels pour le désarmement en matière d'armes classiques.

M. Pavlovsky (Tchécoslovaquie)

Nous pensons qu'il convient de tenir pleinement compte, lors de l'élaboration de ces principes, de facteurs tels que le danger croissant que représentent les armes classiques, notamment en raison de leur technique sans cesse perfectionnée, et des énormes sommes dépensées pour les acquérir. Nous pensons que nous parviendrons au consensus indispensable sur cette importante question également.

J'ajoute que nous considérons comme une mesure appropriée la proposition visant la création d'un système spécifique de surveillance des transferts des armements classiques sous forme de registre des Nations Unies.

Qu'il me soit permis de conclure en réaffirmant que nous sommes tout disposés à contribuer de manière constructive au dialogue sur les problèmes sérieux que j'ai évoqués et à faire tout notre possible pour parvenir à un consensus sur les moyens de les régler.

M. CHIRU (Panama) (interprétation de l'espagnol) : Nous sommes si proches de l'abîme nucléaire et de la destruction complète de notre civilisation que nous semblons avoir enfin compris la gravité de notre responsabilité historique et la nécessité urgente de prendre des mesures décisives susceptibles de conduire au désarmement et à l'instauration d'une sécurité internationale véritable et d'une paix durable et juste.

Trois ans se sont écoulés depuis la Conférence au sommet de Genève, au cours de laquelle les superpuissances se sont engagées à entamer des négociations en vue de réduire de façon sensible leurs arsenaux nucléaires sur la terre et d'empêcher que la course aux armements ne s'étende à l'espace. Au cours de ces années, les tensions internationales se sont relâchées, lentement mais continûment, et l'on s'est détaché, semble-t-il, des théories qui prévalaient dans les milieux militaires des superpuissances quant aux exigences de la sécurité nationale.

Nous abordons donc une nouvelle phase de la vie internationale où commence à régner un climat moins hostile et moins agressif dans les relations Est-Ouest, qui donne le ton pour la relance du multilatéralisme et la revitalisation de notre organisation mondiale.

Le mécanisme international mis en place à San Francisco il y a 43 ans semble oeuvrer de nouveau à la réalisation de ses objectifs, objectifs que nous devons tous, grands et petits, riches et pauvres, favoriser et encourager.

Même si les résultats concrets de ce renouveau de la capacité internationale de dialogue et de négociation sont encore loin de répondre aux désirs anxieux de la

M. Chiru (Panama)

communauté mondiale aux prises avec le spectre d'un holocauste nucléaire et avec celui d'une misère critique, il est réconfortant, dans une certaine mesure, de constater que la doctrine de l'équilibre de la terreur semble disparaître et qu'une tendance à un désarmement général et complet se dessine à l'horizon.

Il est certain que ces tendances constructives encouragent le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui oeuvre en silence mais efficacement en vue de régler de façon satisfaisante les conflits régionaux complexes qui assombrissent la présente décennie, qui a le record douteux d'être l'époque la plus riche en conflits armés de tout ce siècle.

Ce processus montre, entre autres, que lorsqu'il y a volonté politique de rechercher des arrangements négociés, il n'est pas d'obstacles insurmontables ni d'objectifs inatteignables.

M. Chiru (Panama)

Mais l'optimisme qui règne actuellement serait peut-être moins prudent et moins fragile n'étaient les manifestations constantes d'arrogance et de mépris du droit international qui continuent de caractériser la conduite d'une puissance qui a une responsabilité particulière dans le domaine du désarmement et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Une telle conduite ne fait que susciter des doutes quant à l'authenticité d'un changement d'attitude de la part de cette puissance et fait naître des soupçons à l'égard des intentions qui se cachent derrière l'attitude conciliatrice actuelle. Pour reprendre les termes employés par le Secrétaire général dans son dernier rapport annuel:

"... il est évident que la confiance internationale reposerait sur du sable si les gouvernements laissaient les considérations nationales l'emporter sur les obligations internationales qu'ils ont solennellement assumées. Si tous les Etats ne respectent pas le droit international, il ne saurait y avoir de cadre stable à la coopération internationale...". (A/43/1, p. 12)

Il s'agit là d'une question d'importance primordiale aussi bien pour pouvoir progresser de façon efficace dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement qu'en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les Nations Unies ont consacré à cette tâche d'immenses efforts qui ont conduit à l'adoption d'une série d'instruments internationaux qui consacrent des normes et des principes de coexistence pacifique entre les Etats et qui, s'ils ne sont pas respectés scrupuleusement, ôteraient tout contenu à l'ordre mondial instauré par la Charte et céderaient le pas à la loi de la jungle où l'emploi de la force ou la menace de l'emploi de la force deviendrait une règle de conduite licite, alors que le dialogue et la concertation rationnelle constitueraient des comportements antisociaux.

Un grand nombre de ces principes et de ces normes de conduite entre Etats sont aujourd'hui transgressés de manière flagrante et systématique au détriment de la sécurité de mon propre pays, ce qui menace la paix et la sécurité dans la zone fort troublée qu'est l'isthme centraméricain.

Il est très regrettable pour mon pays d'avoir à constater ici aujourd'hui que le climat d'optimisme qui a marqué le débat général de notre commission cette année ne peut pas être partagé par ma délégation. A la crise économique aiguë et au

M. Chiru (Panama)

lourd fardeau de la dette extérieure viennent s'ajouter, en dépit de tous les principes du droit international, au mépris manifeste de la Charte et en violation flagrante de traités bilatéraux solennellement souscrits, une série impitoyable d'agressions politiques et économiques et une escalade insensée de menaces de recours à la force militaire.

Les raisons de cette campagne irrationnelle de pression et d'agression ont été dénoncées par mon gouvernement dans le document A/43/216, en date du 20 avril 1988, qui a été distribué comme document officiel de la Commission. Il s'agit d'une manifestation très claire des desseins hégémoniques des Etats-Unis d'Amérique qui atteste sans équivoque de leur volonté de maintenir leur présence militaire sur le territoire de mon pays, contrairement à ce qui avait été souverainement convenu en 1977.

Bien que l'écrasante présence militaire des Etats-Unis - non autorisée par mon pays - n'a pas pris fin mais continue de donner lieu à toutes sortes de violations de notre souveraineté et de notre indépendance politique, je m'abstiendrais de répéter ici la liste interminable d'atteintes portées au droit international, à la raison et à la justice. Je voudrais simplement réaffirmer solennellement ce qui suit devant la Commission : premièrement, la présence de troupes des Etats-Unis sur le territoire de la République de Panama a été autorisée par le Traité du canal de Panama de 1977 dans le but exclusif de protéger et de défendre ce passage entre les océans, en coordination et conjointement avec les forces armées panaméennes.

Deuxièmement, dans ce but licite, qui doit prendre fin le dernier jour de notre siècle, les Etats-Unis ont stationné au Panama la 13e brigade du commandement du Sud de ses forces armées, qui a été récemment créé. D'après les dispositions du Traité, les Etats-Unis doivent maintenir leurs forces armées à Panama à un niveau qui ne dépasse pas celui de celles qui s'y trouvaient au moment de l'entrée en vigueur du Traité. A l'heure actuelle, l'effectif des troupes des Etats-Unis stationnées à Panama dépasse de plusieurs milliers d'hommes le chiffre autorisé et leur capacité offensive a augmenté de façon démesurée, ce qui constitue une menace pour la sécurité du Panama et celle des pays voisins.

Troisièmement, la structure militaire appelée commandement de l'armée du Sud des Etats-Unis qui s'est arbitrairement installée sur le sol panaméen n'est pas prévue par les traités du Canal et ses activités ne sont pas non plus réglementées

M. Chiru (Panama)

par un pacte quelconque. Cette structure a pour but d'intervenir et d'exercer son contrôle dans le reste de la région latino-américaine, et ses opérations s'étendent de la frontière septentrionale du Mexique au sud du continent.

La société contemporaine ne pourra écarter le danger de son autodestruction qu'en respectant fidèlement les engagements internationaux souverainement souscrits par tous les Etats et en prenant conscience de l'urgence qu'il y a à mettre en marche un ordre mondial fondé sur l'application scrupuleuse des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Comme l'a dit très justement devant cette commission l'Ambassadeur du Pérou, M. Carlos Alzamora :

"... il faut favoriser une détente qui implique la justice économique internationale et le respect des droits de l'homme et des droits des peuples, sans ingérence dans les affaires intérieures, sans coercition économique, sans zones d'influence et sans mesures de force". (A/C.1/43/PV.15, p. 21)

Le nouveau climat de détente ne sera valable que s'il n'a pas pour contrepartie des accords tacites en vue de raviver des politiques périmées de blocs et de sphères d'influences ou de réaffirmer le concept de l'équilibre de la terreur. Cela ne ferait qu'accentuer les craintes et les soupçons de voir se créer une entente entre les riches et les puissants, au dépens de ceux qui sont militairement faibles et pauvres.

M. TADESSE (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, tout en connaissant votre désir de respecter l'esprit et la lettre de l'article 110 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, je ne peux résister à la tentation de vous féliciter très chaleureusement de votre élection à la présidence de cette éminente commission. Vos grandes qualités de diplomate accompli et l'attachement bien connu de votre pays à la cause du désarmement augurent bien des résultats de nos délibérations. Vous pouvez donc compter sur la coopération constante de la délégation éthiopienne dans tous les louables efforts que vous faites pour insuffler un nouveau dynamisme aux travaux de la Commission.

La période qui a suivi le sommet historique de Reykjavik a été caractérisée par un soudain accès d'activités diplomatiques qui ont marqué les relations internationales, plus particulièrement le déroulement du dialogue entre Etats et les relations diplomatiques. Des adversaires qui, en maintes occasions, ne partageaient pas les mêmes vues sur une série de questions cruciales ont dû emprunter la voie du dialogue. Ceux qui n'ont pu le faire directement ont eu recours à ce que l'on appelle des entretiens indirects ou par personne interposée. Dans bien des cas, les bons offices du Secrétaire général ont été utilisés à bon escient. Au cours de ces réunions, aucune formule rigide n'a été imposée. Il y a eu des tables rondes, des entretiens au coin du feu, des réunions quadripartites et même des cocktails diplomatiques comme à Jakarta. Dans la plupart des cas, les résultats ont été encourageants, les plus satisfaisants ayant été la signature et la ratification du Traité sur l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire et de plus courte portée par les deux principales puissances nucléaires.

Il n'est pas difficile de tirer les leçons qu'il convient des dialogues et des négociations qui ont eu lieu jusqu'à maintenant. Il est parfaitement évident que les initiatives de paix et la paix elle-même sont devenues de plus en plus contagieuses et que leur effet domino est aujourd'hui évident. Il est en outre manifeste que la paix pouvait être défendue lorsque les parties intéressées faisaient preuve de la volonté politique nécessaire à cet effet. De plus, il ressort clairement que les rôles qu'offrent les Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la gestion des crises sont loin d'être épuisés. Les événements passés attestent non seulement de la vitalité des Nations Unies mais également de la pertinence de la Charte. De même, on peut dire que le rapprochement

M. Tadesse (Ethiopie)

entre les principales puissances nucléaires et leur participation à des négociations significatives dans le domaine du désarmement et d'autres questions connexes laissent bien augurer d'un relâchement de la tension au niveau international.

Nous continuerons bien sûr d'appuyer les initiatives bilatérales ou régionales, mais ce serait manquer à notre devoir que de ne pas souligner le caractère essentiel du multilatéralisme. Même si nous reconnaissons le caractère complémentaire des négociations bilatérales régionales et multilatérales sur des questions de première importance pour l'humanité, nous n'en estimons pas moins que s'agissant des questions spécifiques qui sont de nature à affecter l'intérêt suprême et prédominant de la communauté internationale la sagesse collective de la majorité doit l'emporter sur l'intérêt limité de quelques-uns. Comme nous le disons souvent dans mon pays : "Peu importe où tu mouds le grain pourvu que tu rapportes la farine à la maison". De même, peu importe où les diplomates et les hommes d'Etat moulent leurs idées pourvu qu'ils les rapportent à la maison, c'est-à-dire aux Nations Unies, et les mettent au service de l'humanité. Encore que nous ayons tendance à faire confiance aux moulins qui tournent partout dans le monde, nous croyons que le moulin des Nations Unies est de tous le plus grand, le plus fiable et le plus durable.

Notre évaluation favorable du climat politique actuel est tempérée par l'évaluation réaliste des résultats de la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous avons espéré que le réalisme qui s'était manifesté avant la convocation de la session extraordinaire, notamment les progrès importants faits par les grandes puissances nucléaires, serait de bon augure pour le déroulement et l'issue de la session mais nos réalisations sont restées bien en deçà de nos attentes. A la consternation de la grande majorité des Etats qui avaient attaché une importance particulière à l'adoption par consensus d'un document final, nos idées les plus nobles n'ont pas même pu prendre la forme d'une déclaration valable. Le fait que nous n'ayons pu mettre à profit les circonstances politiques favorables qui s'offraient à nous est tout à fait regrettable. Néanmoins, nous sommes réconfortés de constater que le rôle que peuvent jouer les Nations Unies dans le désarmement a été souligné et a fini par être accepté au cours des débats de la session.

M. Tadesse (Ethiopie)

Une question qui préoccupe au premier chef l'humanité tout entière est la question complexe de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Elle est devenue d'autant plus importante qu'une puissance nucléaire s'entête à mettre au point ce qu'elle appelle une initiative de défense stratégique, mieux connue sous le nom d'IDS. Après mûre réflexion, nous pensons que cette ligne de conduite contribuera en définitive à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Voilà pourquoi nous espérons que les négociations bilatérales qui se déroulent actuellement entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques au sujet du désarmement nucléaire aboutiront sous peu. A ce sujet, nous notons avec plaisir que la Conférence du désarmement a créé un comité spécial de l'espace dans le but de trouver les moyens de renforcer le régime juridique actuel et d'empêcher ultérieurement que la course aux armements ne s'étende à l'espace.

Une autre question qui a été au centre des négociations menées à la Conférence du désarmement est celle des armes chimiques. Condamnant tous les actes liés à l'utilisation d'armes chimiques, nous notons avec un regain d'espoir que la Conférence du désarmement pourrait enfin adopter une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation de toutes les armes chimiques et sur leur destruction.

Pour encouragés que nous soyons par les réalisations qui ont marqué jusqu'à présent le domaine des armes chimiques, nous ne pouvons que déplorer l'absence de progrès semblables dans les négociations relatives au Traité sur l'interdiction complète des essais. Si l'on veut empêcher que la dangereuse course aux armements ne se poursuive, il est impérieux que des mesures concrètes soient prises pour interdire complètement les essais nucléaires. Cette question occupe donc toujours la première place dans l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, malgré l'attitude négative que tendent à adopter certains membres de cet organisme multilatéral.

Il se pourrait que la stratégie la plus efficace pour empêcher la diffusion des armes nucléaires consiste à créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses parties du monde. La ferme intention des peuples d'Amérique latine et du Pacifique Sud de créer de telles zones a abouti à la signature de deux importants traités, à savoir le Traité de Tlatelolco et le Traité de Rarotonga. Nous restons

M. Tadesse (Ethiopie)

fermement convaincus que ces arrangements contribueront beaucoup à protéger la vaste majorité des Etats d'un danger immédiat inhérent à la présence physique ou à la proximité de ces armes de destruction massive. A cet égard, nous accueillons favorablement la proposition de la République démocratique allemande relative à la création d'un corridor exempt d'armes nucléaires en Europe. La création de cette zone tampon nucléaire au coeur de l'Europe ne peut qu'accroître les chances de maintenir la paix et la sécurité sur ce continent tant éprouvé au cours de l'histoire. Nous sommes d'avis que la création de zones exemptes d'armes nucléaires ou de zones de paix doit être encouragée à l'échelon mondial.

La région de l'océan Indien est une zone qui intéresse particulièrement ma délégation et en fait toutes les délégations de pays qui sont nos voisins immédiats. Malgré les appels répétés des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien, certaines puissances maritimes ont tendance à intensifier leur présence militaire dans la région. Certaines d'entre elles entretiennent l'idée moyenâgeuse que le maintien de bases militaires étrangères dans la région fait partie intégrante de l'exercice de la liberté de navigation.

M. Tadesse (Ethiopie)

Voilà pourquoi nous attachons une importance particulière aux travaux du Comité spécial de l'océan Indien. Malgré la souplesse très louable dont ont fait preuve les Etats de la région et les appels réitérés de l'Assemblée générale en faveur de la convocation rapide de la Conférence sur l'océan Indien tant attendue, les aspirations des peuples épris de paix de la région attendent encore d'être réalisées. L'absence de volonté politique de certains s'est tellement institutionnalisée que la proposition modeste mais utile de convoquer une réunion ordinaire du Comité spécial à Colombo, faite par le Gouvernement du Sri Lanka, n'a pas eu de suite. Voilà pourquoi nous demandons à toutes les puissances maritimes extérieures à la région de respecter les vœux de la population de la région et d'assumer leur responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Une question qui tient très à coeur à ma délégation est celle de l'application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique. Bien qu'il se soit écoulé plus de 20 ans depuis que l'Afrique a manifesté le désir de rester exempte d'armes nucléaires, les peuples du continent continuent d'être menacés par le danger que fait peser l'acquisition de la capacité nucléaire par l'Afrique du Sud. En attirant l'attention de la communauté internationale sur les dangers constants qui accompagnent la possession de ces armes de destruction massive par le régime de Pretoria, nous demandons à toutes les puissances extérieures à la région de renoncer à toute forme de collaboration nucléaire avec ce régime hostile.

Tout comme nous nous inquiétons du degré de collaboration qui existe entre le régime de l'apartheid et certains pays occidentaux, surtout dans le domaine nucléaire, nous sommes alarmés par la tendance dangereuse de déverser des déchets nucléaires et toxiques en Afrique. Les effets de tels déversements pour la vie humaine et l'environnement sont évidents. Les risques pour la santé des habitants actuels du continent et pour celle des générations futures ne sont pas moins clairs. Ce qui n'est pas clair, c'est le motif de ceux qui ont l'audace d'imposer un tel fardeau à un continent qui a eu plus que sa part de malheurs au cours des dernières années. Comment des sociétés transnationales de pays que nous considérons comme nos partenaires dans le cadre de la Convention de Lomé ont-elles pu décider d'exporter vers notre continent des déchets radioactifs? Comment ceux qui ont parlé avec le plus de véhémence des conséquences des retombées radioactives

M. Tadesse (Ethiopie)

de l'incident de Tchernobyl peuvent-ils rester insensibles aux conséquences du déversement de déchets radioactifs sur la terre africaine? Pourquoi l'exploitation sans merci de l'uranium africain s'accompagne-t-elle d'un transfert de déchets nucléaires en Afrique? Pourquoi répond-on parfois à nos demandes de transfert de technique par des transferts de déchets industriels? Pourquoi les puissances en cause prennent-elles indûment avantage des difficultés économiques des pays africains? Pourquoi les déchets industriels et toxiques jugés impropres pour les dépotoirs européens sont-ils choisis pour être déversés dans les douces vallées de l'Afrique?

Comme le Président John F. Kennedy l'a dit en dernière analyse, notre dénominateur commun, c'est que nous sommes tous humains; nous respirons tous le même air, nous avons tous à coeur l'avenir de nos enfants. Pourquoi donc ce manque de bonté envers leur prochain? Pourquoi cette attitude envers des peuples qui s'efforcent de "vivre et de laisser vivre" bien qu'ils aient dû guérir les plaies laissées par le colonialisme? Je ne me propose pas de donner réponse à ces questions obsédantes. Je laisse cela au jugement objectif des gens impartiaux. Par ailleurs, j'ajouterai que sous l'absence de bonté dont j'ai parlé, on trouve une couche épaisse de cupidité. Nous condamnons tous les actes de cette nature et nous demandons à tous les gouvernements intéressés d'employer tous les moyens dont ils disposent pour freiner cette manifestation d'inhumanité.

La calamité la plus dévastatrice du siècle a été l'explosion des bombes lancées sur Hiroshima et Nagasaki. En conséquence, le principal effort des décennies à venir consistera à lutter pour préserver l'humanité du fléau qui accompagne les explosions nucléaires. L'accent ne doit pas être mis sur le repentir des fautes commises du passé; il doit plutôt être placé sur une volonté constante d'empêcher le retour de ce mal. Dans cette noble entreprise visant à protéger l'humanité contre elle-même, les Nations Unies semblent offrir le meilleur choix. C'est la raison pour laquelle nous estimons que leur rôle dans le domaine du désarmement devrait être accru. Après tout c'est encore cette organisation mondiale qui a entrepris de mener à bien sa mission, résolue à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Il n'y a rien de plus sûr que de confier le sort ultime de l'humanité à la mission sacrée des nations et à le placer entre les mains bonnes et sûres des Nations Unies.

M. Tadesse (Ethiopie)

Pour notre part, nous ferons tout notre possible pour permettre aux Nations Unies de répondre aux exigences et aux diktats de l'époque. Notre volonté de répondre à cette obligation fondamentale est renforcée par la connaissance que nous avons de l'immense potentiel de tous les Etats Membres et de l'efficacité du mécanisme des Nations Unies et par notre conviction que la Charte continue d'être pertinente. C'est avec ce sentiment renouvelé de dévouement que nous espérons fournir notre modeste contribution aux débats de cette importante commission.

M. IBÁÑEZ (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : La semaine dernière, le Représentant permanent de la Grèce a pris la parole en Première Commission au nom des 12 pays membres de la Communauté européenne. Naturellement, ma délégation souscrit entièrement à cette déclaration. J'aimerais profiter de l'occasion pour souligner un certain nombre de points auxquels mon gouvernement et ma délégation accordent une attention prioritaire.

Dans le monde d'aujourd'hui, les relations internationales deviennent toujours complexes et la notion d'interdépendance ne peut plus être ignorée; au contraire, force est de reconnaître la nécessité évidente de rechercher dans la solidarité et la coopération internationales les instruments qui permettront de faire face aux problèmes mondiaux difficiles que connaît notre planète.

Dans ce contexte, ma délégation tient à réaffirmer le rôle central et la responsabilité primordiale des Nations Unies dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. C'est pourquoi nous appuyons résolument toute mesure visant à renforcer l'efficacité des mécanismes des Nations Unies dans ce domaine.

Nous sommes convaincus que la Première Commission et la Commission du désarmement ont un rôle essentiel à jouer en tant qu'instances universelles de discussion de ces questions. Nous sommes d'ailleurs d'avis depuis longtemps que la Conférence du désarmement de Genève est le seul forum efficace pour les négociations multilatérales dans le domaine du désarmement. C'est pourquoi, après avoir participé activement depuis plusieurs années à ses travaux en tant qu'observateurs, nous espérons pouvoir bientôt en faire partie comme membre à part entière.

M. Ibañez (Espagne)

Nous accordons la même confiance au processus multilatéral de désarmement, bien qu'aucun document final n'ait été adopté à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le résultat était décevant, mais ma délégation, loin de considérer que c'est un échec, estime que les efforts consentis par toutes les délégations en juin dernier sont très encourageants, ainsi que les progrès réalisés dans de nombreux domaines très difficiles, où l'on a pu composer largement les divergences.

Il ne faut pas oublier que jusqu'au dernier moment l'on a travaillé sur un texte excellent. Sur ses 67 paragraphes, 12 seulement n'ont pas fait l'objet d'un accord. Nous estimons que ce document contient des éléments précis et pourrait servir de base valable à des travaux futurs, car il témoigne des progrès réalisés dans la recherche de formules acceptables pour tous. Nous sommes certains que cet effort n'aura pas été vain.

A notre avis, l'un des problèmes les plus graves actuellement concerne l'emploi des armes chimiques, en violation flagrante du Protocole de Genève de 1925. Malheureusement, l'équipe chargée d'enquêter, envoyée par le Secrétaire général, a confirmé l'emploi de ces armes dans le conflit Iran-Iraq.

C'est l'un des problèmes où la coopération internationale et les efforts multilatéraux déployés au cours des travaux de la Conférence du désarmement de Genève pourraient aboutir à des résultats plus fructueux. Une convention sur l'élimination universelle des armes chimiques doit être élaborée rapidement, objectif qui semble aujourd'hui réalisable. Les progrès accomplis dans ce domaine sont encourageants, mais mon pays, qui ne possède ni n'envisage de posséder de telles armes, ne peut que s'inquiéter de tout retard dans l'élaboration d'un accord en vue d'éliminer complètement les armes chimiques qui pourrait entraîner leur prolifération.

On doit continuer à la Conférence de Genève à rechercher des solutions réalistes et objectives aux problèmes en suspens. Le futur accord doit reposer sur la transparence, la vérification et une sécurité non diminuée, et comprendre aussi un plan prévoyant la destruction progressive et équilibrée des armes chimiques existantes.

Nous considérons comme un réel progrès la décision prise par la Conférence du désarmement d'inclure dans le projet de convention une proposition visant à détruire les installations de production d'armes chimiques et à ne pas les utiliser à d'autres fins.

M. Ibañez (Espagne)

La signature de la convention constituera l'ultime justification des négociations multilatérales en tant que moyen efficace de traiter ces questions. Ce sera vraisemblablement le premier accord international de désarmement sur l'élimination de toute une catégorie d'armes à avoir été négocié dans une enceinte multilatérale.

Dans ce contexte, ma délégation appuie la proposition de la France et des Etats-Unis de convoquer une conférence internationale spéciale à Paris pour réaffirmer la validité du Protocole de Genève de 1925 et donner une impulsion politique aux travaux de la Conférence du désarmement à Genève, afin d'élaborer le plus rapidement possible une convention générale sur l'élimination des armes chimiques.

Autre priorité de mon gouvernement : la réduction des armes classiques. Nous ne dirons jamais assez que les armes classiques ont entraîné des pertes humaines et matérielles considérables depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Nous ne pouvons oublier non plus les conséquences néfastes des dépenses considérables consacrées à ce type d'armements, puisqu'elles détournent des ressources limitées qui pourraient être utilisées au profit des nations.

L'Espagne s'inquiète du niveau de saturation atteint par ce type d'armements dans de nombreuses régions du monde, surtout en Europe, où existe un grave déséquilibre des forces qui préoccupe mon gouvernement. La concentration actuelle des forces, très supérieure aux forces nécessaires pour répondre aux exigences de défense, constitue un grave risque. Le traité entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité FNI) a souligné la nécessité de corriger ce déséquilibre. Voilà pourquoi il est indispensable de procéder à des réductions totalement asymétriques en Europe, afin d'éviter le risque d'occupation de territoires, d'attaque surprise et d'offensive à grande échelle.

Mon pays a participé activement à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), réunie à Vienne afin de parvenir à un résultat équilibré et satisfaisant. Dans ce contexte, nous avons essayé de stabiliser les armes classiques à un niveau plus bas, d'instaurer un climat de confiance et de transparence accrues grâce à un double processus de négociations dans le cadre de la CSCE, qui commencera lorsque la réunion de suivi du processus d'Helsinki aura pris fin.

M. Ibañez (Espagne)

La recherche d'une stabilité classique, l'élargissement et le renforcement des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité prises à Stockholms, sont deux aspects complémentaires de l'effort que nous faisons pour assurer la paix et la sécurité en Europe.

La prévisibilité et la transparence dans les activités militaires des Etats sont indispensables pour éliminer la méfiance. Ma délégation estime que l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle important à cet égard et que tous les Etats devraient fournir à l'Organisation, comme mon pays, parmi d'autres, l'a fait, des renseignements détaillés et normalisés sur leurs dépenses militaires.

Un autre domaine exige une plus grande ouverture et une plus grande transparence : celui du transfert international d'armes. Nous devons commencer par distinguer très clairement le transfert légal ou commerce légitime d'armes et le trafic illégal. Ensuite, les effets de ces deux types d'activité doivent être étudiés séparément et de manière approfondie. Enfin, compte tenu des résultats de ces études, des mesures doivent être prises au niveau national, régional ou multilatéral, afin d'assurer une plus grande transparence dans le commerce des armes et de prévenir le trafic illégal d'armes.

Le principe de la vérification effective du respect des accords sur la limitation des armements et sur le désarmement est maintenant généralement accepté par la communauté internationale. Tout en reconnaissant que la vérification est une condition spécifique de chaque traité ou accord qui doit être négociée entre les parties, il existe aussi un vaste domaine où l'action multilatérale pourrait largement faciliter l'application de ce principe.

L'Organisation des Nations Unies, en particulier, est en mesure d'utiliser largement son potentiel sur le plan humain, technique et organisationnel. Je cite, par exemple, l'élaboration d'une série de principes généraux acceptables par tous, ou d'un catalogue des mesures, procédures et techniques que l'on pourrait utiliser à des fins de vérification, ou l'apport d'une assistance professionnelle et technique dans le cadre de négociations spécifiques.

La Commission du désarmement, à sa dernière session, a adopté par consensus un certain nombre de principes sur la vérification qui seraient une excellente base pour définir le rôle que pourrait jouer l'Organisation des Nations Unies en l'occurrence. Le principe ainsi établi, nous sommes certains que l'Assemblée, en prenant les mesures nécessaires et à l'aide des études faites par des experts gouvernementaux ou autres, pourrait définir ce rôle.

M. Ibañez (Espagne)

Cette année, nous avons une nouvelle question à notre ordre du jour qui semble bénéficier d'une attention croissante. Je veux parler du déversement de déchets nucléaires et toxiques industriels. L'Espagne est partie à la Convention de Londres de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières. Nous sommes donc liés par le moratoire actuel illimité sur l'immersion de déchets nucléaires faiblement ou moyennement radioactifs, conformément à la résolution adoptée à Londres en 1985. Nous comprenons parfaitement les craintes de certains pays à propos de ce problème. Toutefois - comme on l'a déjà dit - nous estimons que cette question ne devrait pas figurer à l'ordre du jour de la Première Commission.

En effet, la question du déversement de déchets nucléaires a été traitée dans une résolution adoptée par consensus à la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) lors de sa dernière session en septembre de cette année. Aux termes de cette résolution, un groupe d'experts a été désigné pour entreprendre une étude et faire rapport au Directeur général de l'Agence et à la Conférence générale. Le Directeur général, M. Blix, devra également établir un rapport sur cette question pour le soumettre à la prochaine session de la Conférence générale.

Quant aux déversements de déchets industriels toxiques, je suis d'avis qu'il est tout aussi difficile de les examiner en Première Commission. Il vaudrait mieux les inscrire à l'ordre du jour de la Deuxième Commission.

Les dangers d'un conflit par erreur et la possibilité d'une escalade qui provoquerait une hécatombe nous préoccupent toujours autant en cette ère nucléaire qui est la nôtre. C'est pourquoi il faut tout faire pour empêcher que cela ne se produise et nous ne pouvons à cet égard que continuer à rechercher des formules en vue, d'abord, de freiner la course aux armes nucléaires et, ensuite, d'obtenir une réduction des arsenaux nucléaires jusqu'à leur élimination.

L'entrée en vigueur du Traité FNI pourrait être un tournant historique. Un pas important de plus sera la réduction de 50 % des arsenaux nucléaires stratégiques des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Les deux puissances travaillent dans ce but avec l'appui entier de la communauté internationale.

Nous espérons que les interprétations divergentes du Traité ABM de 1972 ne sèmeront pas le désaccord entre ces puissances, ce qui risquerait d'entraver le processus de négociation actuellement en cours.

M. Ibañez (Espagne)

L'interdiction complète des essais nucléaires pourrait contribuer à l'arrêt de la course aux armes nucléaires et à la réduction des arsenaux nucléaires pour arriver à leur élimination éventuelle. D'une part, les progrès importants enregistrés dernièrement en matière de sismologie nous offrent de nouvelles possibilités fécondes de vérification. D'autre part, les progrès prudents que les deux grandes puissances ont faits pourraient déboucher sur la ratification des traités du seuil limitant les essais nucléaires et les explosions nucléaires pacifiques. Une fois qu'on aura réduit leur puissance kilotonnique, la prochaine étape pourrait être la limitation du nombre des essais pour arriver à l'interdiction totale des essais lorsque les circonstances le permettront.

Tout en appréciant les efforts des pays qui ont proposé de transformer le Traité de limitation partielle des essais nucléaires de 1963 en un traité d'interdiction complète de ces essais, ma délégation reste convaincue que l'approche graduelle, pas à pas, que les superpuissances ont adoptée est mieux adaptée à l'objectif très complexe du désarmement nucléaire complet, dont l'interdiction complète des essais nucléaires est partie intégrante.

Nous sommes aussi convaincus que, venant compléter le processus bilatéral actuellement en cours, la Conférence du désarmement de Genève finira par jouer un rôle de première importance dans la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. C'est la raison pour laquelle nous espérons que le Comité spécial chargé de cette question à la Conférence du désarmement pourra obtenir un mandat acceptable pour tous et commencer ses travaux le plus tôt possible.

L'Espagne entend continuer à contribuer au renforcement du régime de non-prolifération, tant horizontale que verticale, et c'est ainsi qu'il faut interpréter notre adhésion au Traité sur la non-prolifération.

Nous nous félicitons de l'adhésion récente du Royaume d'Arabie saoudite au Traité sur la non-prolifération et nous saluons la tenue prochaine de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération. Nous espérons que ces deux événements contribueront à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire.

La Première Commission doit trouver le moyen de traduire dans la réalité la conviction que nous partageons tous que le rôle et la responsabilité des Nations Unies dans le domaine du désarmement sont primordiales. Ma délégation ne ménagera aucun effort dans ce sens.

M. VARGA (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : La délégation hongroise souhaite contribuer au travail de la Première Commission en faisant quelques remarques sur les points à l'examen liés au désarmement nucléaire et sur les travaux de la Conférence du désarmement.

Etant donné l'interdépendance des relations entre Etats, la coopération multilatérale s'impose lorsqu'il s'agit de trouver des solutions aux graves problèmes de notre époque.

A l'intérieur comme à l'extérieur de cette salle, on se rend de plus en plus compte que la limitation des armes nucléaires et le désarmement nucléaire restent la grande priorité de toutes les instances qui s'occupent de désarmement. A cette fin, il faut poursuivre les efforts aux niveaux régional, bilatéral et multilatéral pour limiter les dangers de guerre nucléaire et pour réduire sensiblement les armes nucléaires jusqu'à leur complète élimination.

Nous pensons que si le dynamisme engendré par l'accord conclu entre l'URSS et les Etats-Unis sur l'élimination des missiles nucléaires à moyenne portée et à plus courte portée est maintenu, il sera possible d'arriver rapidement à des résultats et à la réduction de 50 % des arsenaux stratégiques des parties à ces entretiens, tout en respectant le Traité ABM de 1972.

Comme le désarmement nucléaire est une priorité, il est indispensable d'accorder l'attention voulue aux idées et aux propositions susceptibles de permettre à la Conférence du désarmement de s'acquitter de son mandat en traitant, par le biais de négociations, les questions du désarmement nucléaire. Ma délégation souhaite la réaffirmation de cet engagement par la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Nous restons convaincus que l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires serait un moyen efficace d'arrêter la course aux armes nucléaires. La poursuite des essais va à l'encontre des efforts que font la vaste majorité des Etats pour empêcher le perfectionnement des types existants d'armes nucléaires et la mise au point de nouveaux types de ces armes. A cette fin, les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux devraient être interdits une fois pour toutes.

M. Varga (Hongrie)

Compte tenu de l'urgence de cette tâche, nous estimons qu'il convient d'envisager et d'essayer tous les moyens possibles de faire des progrès rapides et tangibles en vue de l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. La Conférence du désarmement reste l'organe qualifié pour élaborer un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Les efforts tentés pour aboutir promptement à l'interdiction complète des essais sont importants en eux-mêmes. Nous donnons tout notre appui aux négociations exhaustives, étape par étape, sur les essais nucléaires en vue d'aboutir à l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires menés par l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique dans le cadre de leurs pourparlers bilatéraux.

Nous savons combien il est difficile de faire démarrer les travaux de fond concernant le traité sur l'interdiction complète des essais dans un cadre déterminé approprié au sein de la Conférence du désarmement. Nous pensons cependant que les divergences de vues ne devraient pas fatalement empêcher le démarrage des travaux de fond. Nous entendons par là qu'il pourrait être possible de tenir des discussions préliminaires et de mener des travaux préparatoires sur des questions et des mesures précises qui pourraient nous conduire sur la grande voie d'un accord éventuel sur l'interdiction complète des essais. Plusieurs propositions ont été faites en vue de résoudre la question en dehors de la Conférence du désarmement. Nous sommes convaincus que des progrès réels ne peuvent être faits dans ce domaine que si tous les pays manifestent ensemble la volonté de réussir et de travailler avec acharnement à la table des négociations.

Nous nous félicitons également de tous les efforts tentés pour faire sortir cette question de l'impasse à la Conférence du désarmement. Voilà pourquoi ma délégation est encouragée par l'initiative que la Tchécoslovaquie a présentée dans le document de travail CD/863, c'est-à-dire d'

"entreprendre, en tant que première mesure vers la conclusion d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires, des travaux de fond sur des questions précises et interdépendantes relatives à l'interdiction des essais, y compris celles relatives à la structure et au champ d'application, ainsi qu'à la vérification et au respect."

Ma délégation estime que cette proposition, dont on parlait depuis quelque temps déjà à titre officieux et qui a été maintenant officiellement présentée,

M. Varga (Hongrie)

donne une idée de ce qui aurait pu être fait réellement à ce stade et à la Conférence du désarmement.

Au cours des débats qui se déroulent dans notre commission, il serait extrêmement important que les opinions divergentes et contradictoires sur cette question puissent être rapprochées de manière qu'elles trouvent place dans un seul projet de résolution relatif à l'interdiction complète des essais.

La tâche qui consiste à empêcher toute nouvelle prolifération d'armes nucléaires occupe une place particulièrement importante dans le vaste domaine du désarmement nucléaire. Depuis 20 ans qu'il est en vigueur, le régime de non-prolifération n'a cessé de se renforcer pour devenir un instrument multilatéral international qui recueille la plus large adhésion. La République populaire hongroise, qui reste sans équivoque attachée aux objectifs, obligations et mesures stipulés dans le Traité, a maintes fois, dans diverses instances internationales, demandé aux Etats qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas encore signé cet instrument juridique, d'y adhérer sans retard. Comme nombre d'autres participants au débat général, ma délégation tient à faire remarquer qu'il est de la plus grande importance de faire des progrès dans l'application de l'article VI de ce traité.

Voilà pourquoi nous estimons que les mesures les plus importantes à prendre pour renforcer le Traité sur la non-prolifération sont les mesures susceptibles de conduire à son application complète et les mesures de désarmement nucléaire.

A la présente session, la Première Commission est appelée à s'acquitter d'une tâche importante : elle doit entreprendre le travail préparatoire nécessaire à la convocation de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. On est généralement d'avis que cette conférence sera appelée à jouer un rôle crucial en faveur du renforcement du Traité et du régime de non-prolifération en général. Nous estimons que le meilleur moyen de renforcer le régime de non-prolifération passe par l'adoption d'une série de mesures concrètes de désarmement nucléaire.

Ma délégation attache une importance particulière aux applications pacifiques de l'énergie nucléaire, à la coopération internationale dans ce domaine et à la garantie de sûreté pour les activités nucléaires pacifiques.

D'autres mesures qui nous sembleraient de nature à exercer indirectement un effet salutaire sur le renforcement du régime de non-prolifération sont la conclusion rapide et fructueuse des négociations sur l'interdiction des armes

M. Varga (Hongrie)

radiologiques et la conclusion d'un accord sur l'interdiction des attaques contre les centrales nucléaires et autres installations nucléaires.

La Conférence du désarmement a commencé à examiner ces deux questions. Il convient de rappeler qu'en 1986, il n'a fallu à l'Agence internationale de l'énergie atomique que quelques mois pour élaborer une Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et une Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. De son côté, la Conférence du désarmement pourrait contribuer à la sûreté des activités nucléaires pacifiques en élaborant au plus tôt un accord sur l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires.

Les activités menées ces dernières années par la Conférence du désarmement ont permis la réalisation de progrès modestes, mais de fond, concernant ces deux questions. Le travail déjà accompli fournit une bonne base pour mener les négociations en cours à une conclusion rapide et fructueuse.

Voilà des années que la Conférence du désarmement examine, de manière plus ou moins intense, la solution possible de la question du renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. Cette année, une discussion approfondie a eu lieu dans l'organe subsidiaire de la Conférence du désarmement chargé de la question. On a examiné certaines idées nouvelles et on est arrivé à mieux comprendre les questions complexes qui entrent en jeu. Les discussions ont également montré qu'il convenait d'aborder la question sous un angle nouveau pour parvenir à un accord sur des garanties de sécurité qui tiendraient compte des intérêts de sécurité de tous les Etats non dotés d'armes nucléaires.

Il serait très utile à cet égard d'adopter un projet de résolution unique, ce qui, à son tour, pourrait encourager la Conférence du désarmement à poursuivre la recherche d'une méthode commune d'examen quant au fond des assurances négatives de sécurité.

La question de l'élaboration d'une convention sur l'interdiction, à l'échelle mondiale, de la mise au point, de la fabrication, du stockage, du transfert et de l'emploi des armes chimiques a retenu à bon droit, cette année encore, l'attention des Etats qui participent à la Conférence du désarmement.

A la session de printemps de la Conférence, nous avons constaté avec intérêt qu'un grand nombre d'Etats participants ont jugé nécessaire d'exprimer, à un niveau gouvernemental très élevé, leur ferme attachement politique à la prompt conclusion d'une convention sur les armes chimiques.

M. Varga (Hongrie)

De nombreuses délégations ont réagi favorablement à l'initiative de la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant l'échange multilatéral de données et d'autres mesures propres à renforcer la confiance.

Je rappellerai que le Ministre des affaires étrangères de mon pays a déjà déclaré, le 4 février 1988, à la Conférence du désarmement que la Hongrie ne possède ni stock d'armes chimiques ni installations de fabrication de telles armes. Il a aussi réaffirmé que son pays n'a pas non plus l'intention de se doter de ces armes dans l'avenir.

M. Varga (Hongrie)

Il a également affirmé qu'aucun autre pays n'entreposait aucun genre d'armes chimiques ni n'effectuait aucune espèce d'activités connexes sur le territoire de la République populaire hongroise. En même temps, la Conférence du désarmement a aussi été informée de précurseurs clef qui étaient soit fabriqués soit consommés en quantités limitées à des fins pacifiques ainsi que d'un certain nombre d'usines de produits chimiques en cause en Hongrie.

A cette occasion, le Gouvernement de la Hongrie s'est laissé guider par la conviction que la franchise en ce qui concerne la possession ou la non-possession d'armes chimiques servait à contribuer au renforcement de la confiance entre les Etats. Mon gouvernement continue de croire qu'il serait utile, aux fins de la future convention sur les armes chimiques, que tous les Etats, et non seulement les Etats Membres qui participent à la Conférence du désarmement, contribuent à éclaircir autant que possible la situation en fournissant les données appropriées disponibles quant à la possession ou la non-possession d'armes chimiques et à la fabrication de certains produits chimiques auxquels se rapporterait la future convention. Le rassemblement de telles données dans le cadre d'un système mondial semble nécessaire si l'on veut assurer par la suite le fonctionnement normal de la Convention.

C'est avec satisfaction que nous notons l'intérêt grandissant que les Etats participant aux négociations apportent à la convention relative aux armes chimiques, proposée par l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en vue d'acquérir une expérience nationale et internationale en matière de vérification de la non-production par l'industrie chimique civile de produits chimiques auxquels se rapporteraient les futures conventions relatives aux armes chimiques. La Hongrie a manifesté l'intérêt que lui inspire ce travail et est prête à coopérer avec d'autres Etats intéressés pour effectuer des inspections expérimentales.

Nous saluons le changement positif survenu dans la position de la France, reflété dans la déclaration faite par le Président Mitterrand au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Cette évolution ne saurait manquer de contribuer à la solution des questions en suspens en ce qui concerne le projet de convention et d'aider à accélérer les travaux qui restent à faire.

Selon notre opinion mûrement réfléchie, la proposition du Président Reagan tendant à convoquer une conférence des signataires du Protocole de Genève de 1925 et la disposition du Gouvernement français à organiser une telle conférence au

M. Varga (Hongrie)

début de l'an prochain constituent une initiative digne d'éloges qui mérite notre plus grande attention. J'ajouterai que ma délégation a été impressionnée par la façon dont le représentant de la France, M. Morel, a présenté la question de la Conférence internationale au Comité, le 20 octobre.

La prévention de la course aux armements dans l'espace demeure l'une des questions primordiales de la sécurité internationale et du désarmement.

Comme le rapport de la Conférence du désarmement l'indique, un travail important et utile a été accompli au cours de la session de 1988 de la Conférence du désarmement par le Comité spécial sur la prévention de la course aux armements dans l'espace. Au cours de ses activités des années précédentes, le Comité spécial avait, selon nous, accumulé un ensemble sérieux d'idées et de suggestions qui permirent au Comité de consacrer son attention cette année aux propositions et aux mesures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace.

Nous ne pouvons que regretter qu'en raison de l'absence persistante de consensus le Comité spécial n'ait pas été en mesure cette année de faire des progrès importants dans cette voie.

Nous continuons de penser qu'il est grand temps que la Conférence du désarmement et son comité spécial sur la prévention de la course aux armements dans l'espace élaborent des mesures concrètes et des accords multilatéraux internationaux afin de raffermir et de développer davantage le régime juridique existant. Nous serions satisfaits si le Comité spécial pouvait commencer à élaborer l'an prochain un système susceptible de garantir la sécurité des satellites en orbite autour de la Terre, c'est-à-dire l'immunité indispensable à leur bon fonctionnement. D'autre part, il serait également utile que le Comité spécial envisage de créer un système international de vérification en vue de garantir la nature pacifique de la recherche et des activités dans l'espace.

Nous sommes d'avis que le Comité spécial sur la prévention de la course aux armements dans l'espace de la Conférence du désarmement constitue l'organe le plus qualifié pour élaborer certains éléments techniques ou juridiques importants de futurs systèmes de ce genre, tels que des mécanismes de définition ou de détails de vérification.

Nous partageons l'avis selon lequel le Comité spécial devrait recevoir l'assistance d'experts dans ce contexte; nous nous félicitons de toutes les

M. Varga (Hongrie)

propositions visant à établir des mandats spécifiques pour de tels groupes d'experts dans le cadre de la Conférence du désarmement, et nous les appuyons.

Ma délégation partage le point de vue du Secrétaire général des Nations Unies, exprimé dans la déclaration qu'il a faite à la Première Commission ce matin à l'occasion de l'inauguration de la Semaine du désarmement, lorsqu'il a dit :

"L'élan actuel vers la paix doit être maintenu et poursuivi. Ne laissons pas l'amélioration des relations internationales que nous constatons aujourd'hui devenir elle aussi un épisode éphémère. C'est avant tout la réalisation de progrès crédibles dans le désarmement qui garantira que nous abordons une ère nouvelle des affaires internationales annonçant l'aube d'un monde meilleur et plus sûr pour tous." (A/C.1/43/PV.18, p. 16)

Ma délégation espère que la volonté politique dont ont fait montre les délégations à la Première Commission se traduira par des actes concrets qui aboutiront à des négociations fructueuses au sein de la Conférence du désarmement.

M. de ACHA (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Au nom de ma délégation, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection bien méritée en tant que président de la Première Commission et vous souhaiter tout le succès possible dans l'exercice de vos fonctions.

Comme la majorité des délégations qui ont participé à ce débat l'ont indiqué, nous croyons nous aussi que les travaux de la Première Commission interviennent au moment où des vents propices soufflent sur la scène internationale. Il semble que nous assistions à un processus transitoire important, que nous pénétrions en quelque sorte dans l'antichambre d'une ère de rationalité sans précédent récemment. La concertation entre les grandes puissances marque le début d'une nouvelle ère de raison, qui encourage et renforce le dialogue et la volonté politique des peuples de raffermir la paix et une coopération authentique.

M. de Acha (Bolivie)

De même, lors des travaux de la Commission au cours de la session précédente, nous avons observé et partagé l'optimisme suscité par le climat propice qu'avait inauguré la conclusion du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée.

Devant cette avancée, nous avons l'espoir que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement intégrait davantage encore les tendances positives qui se dessinaient pour élargir les bases de la négociation et envisager de nouvelles possibilités d'action commune permettant d'aborder le désarmement sous un angle global. Nous regrettons que cet espoir n'ait pas été réalisé car les négociations bilatérales sur le désarmement, aussi importantes et cruciales qu'elles soient, se déroulent sur un plan exclusif alors que le problème général du désarmement, qui touche directement la sécurité de chacun des membres de la communauté internationale, doit être envisagé dans le cadre de mesures multilatérales.

La réalisation de cet objectif doit être l'objet d'un effort commun que ma délégation est prête à faire avec d'autres délégations, et en particulier avec celles qui, comme nous, appartiennent au Mouvement des pays non alignés et qui l'ont demandé d'une seule voix à plusieurs reprises en vertu des principes de la tolérance, de la coopération internationale et du maintien de la paix.

Nous pensons cependant que cela a permis de montrer combien les instances multilatérales sont utiles pour traiter de la question du désarmement et combien il est urgent de mettre un terme à la course aux armements.

Nous sommes convaincus que c'est à travers le désarmement multilatéral que l'on fera avancer le processus général de désarmement et que les Nations Unies, dont le prestige est renforcé, ont un rôle important à jouer par l'élan et le soutien qu'elles apportent à ces négociations, car il importe de faire correspondre les discussions globales sur le désarmement et les négociations bilatérales.

Mon pays, qui est attaché par tradition à la coexistence pacifique avec ses voisins et qui, en certaines périodes de son histoire, a subi de ce fait des pertes de territoire injustes, voudrait également exprimer son opinion à l'égard de certaines des questions qui nous préoccupent le plus.

La tendance actuelle de la course aux armements se poursuit et s'intensifie même par le perfectionnement qualitatif de presque tous les types d'armements et

M. de Acha (Bolivie)

par l'introduction de nouvelles armes de destruction massive, ce qui augmente les risques d'emploi de la force dans différentes régions stratégiques de notre planète. A cet égard et dans l'espoir d'instaurer un climat de confiance favorable à un véritable désarmement, la Bolivie s'est associée aux propositions tendant à demander à tous les pays de s'engager à poursuivre le développement positif de leurs relations afin de renforcer la détente et de faire de celle-ci un processus intégral authentique et universel en tenant compte de ces réalisations.

A l'occasion du vingtième anniversaire de la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous tenons à affirmer une fois de plus le principe de la non-prolifération de ces armes dans l'espoir que ce traité continuera de susciter de nouveaux accords sur l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts en vue d'éviter la prolifération nucléaire, qui constitue en elle-même une menace pour toute l'humanité.

De même, nous commémorons cette année le vingt-cinquième anniversaire de la conclusion du Traité sur l'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires. A ce propos, nous regrettons que l'on continue aujourd'hui d'effectuer des essais nucléaires et que l'on ne soit pas parvenu à la conclusion d'un arrêt portant sur leur interdiction complète.

Nous pensons qu'un traité de cette nature devrait être élaboré, ce qui favoriserait la non-prolifération des armes nucléaires et mettrait fin à la conception, au perfectionnement et à la fabrication d'armes toujours plus évoluées et meurtrières. Cela fournirait également une preuve réelle de la volonté politique manifestée en faveur du désarmement nucléaire.

De même, dans le contexte du soutien que nous accordons à toutes les initiatives de paix et de désarmement, nous tenons ici à réitérer notre appui aux déclarations relatives aux zones de paix et exemptes d'armes nucléaires dans la planète tout entière, et notamment à l'initiative qu'ont prise les pays de la région d'Amérique latine tendant à faire de l'Atlantique Sud une zone de paix et de coopération. Nous appuyons également les initiatives du même ordre qui ont été prises pour l'océan Indien, la Méditerranée et l'Antarctique. La création de ces zones dans différentes régions du monde contribuerait à consolider la paix et la sécurité internationales.

M. de Acha (Bolivie)

En ce qui concerne les armes chimiques, il est important de souligner que l'emploi ou la tentation constante d'employer de telles armes dans différents conflits régionaux nous a amenés à nous déclarer en faveur de l'élaboration rapide d'une convention internationale interdisant la fabrication, la mise au point, le stockage et l'emploi de ces armes. La convocation d'une conférence à ce sujet constitue une initiative louable et nous espérons vivement qu'elle sera couronnée de succès et qu'elle donnera un nouvel élan aux négociations de Genève.

Ma délégation estime également qu'il est urgent d'empêcher que la course aux armements ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique. A ce propos, nous tenons à répéter une fois de plus que l'espace extra-atmosphérique doit rester à l'abri de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires et nous pensons que la technique et les progrès de la science doivent être consacrés au développement et aux progrès des peuples et non pas au perfectionnement ou à l'utilisation de l'espace à des fins militaires. Nous constatons avec satisfaction que la Conférence du désarmement oriente ses travaux sur des objectifs concrets afin d'empêcher que la course aux armements ne s'étende dans l'espace, même si certaines tendances dans les débats font obstacle à cette tâche, ceux-ci devant s'orienter vers l'objectif poursuivi afin que la Conférence puisse s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée.

D'autre part, la question des armes classiques prend maintenant une dimension universelle. Leur réduction profiterait à tous les pays et toutes les régions du monde. Les ressources qui sont utilisées à des fins militaires sont autant de fonds qui ne sont pas consacrés au développement socio-économique de leurs peuples. A ce propos, ma délégation, comme la grande majorité des Etats membres, est convaincue que la limitation et la réduction des dépenses militaires mondiales pourraient contribuer de façon considérable au progrès des pays en développement. La mise en place d'un fonds international pour le développement, qui serait alimenté par les ressources provenant de l'abandon de la course aux armements, ouvre des perspectives positives à la réorientation concrète du soutien apporté par les Etats qui se disent attachés à la paix et opposés à la course aux armements.

C'est pourquoi, compte tenu des conséquences très importantes de la course aux armements sur l'économie des pays en développement, c'est aux pays développés qu'incombe la responsabilité d'inaugurer un processus de diminution véritable et

M. de Acha (Bolivie)

effectif de leurs forces armées. Il serait dommage que la réduction des armes nucléaires soit compromise par un renforcement des forces et des armements classiques.

Le succès que nous pourrions obtenir dans cette instance illustre dépend de la capacité de tous les protagonistes à harmoniser leur action en vue de réaliser l'objectif que nous avons en commun depuis 43 ans : sauvegarder la paix et la sécurité des générations futures.

M. AYAFOR CHUNGONG (Cameroun) (interprétation de l'anglais) : La délégation du Cameroun prend à nouveau la parole à ce point de notre débat sur les questions concernant le désarmement pour exprimer sa position sur certains points de l'ordre du jour, notamment les points 63, 64, 65, 66 et 67.

Chacun sait que les travaux de notre commission ont commencé cette année dans un climat international plus harmonieux, marqué par la reprise du dialogue entre les superpuissances, la conclusion du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI -, la recherche active de solutions aux conflits locaux et régionaux et un renouveau de notre organisation. Par conséquent, l'espoir renaît et l'optimisme est de mise.

M. Ayafor Chungong (Cameroun)

Cependant, ce regain d'optimisme dans les relations interétatiques ne donnerait pas de résultats positifs et durables s'il ne se traduisait en actions concrètes, surtout en ce qui concerne l'accélération des négociations en cours sur la paix et la sécurité internationales. Nos espoirs ne doivent pas devenir désillusions. Nos attentes doivent être réalisées.

Il est donc indispensable que les Etats n'appliquent pas seulement de bonne foi les résolutions de l'Assemblée générale en matière de désarmement, mais, en outre, s'efforcent de renforcer le rôle de l'Organisation dans ce domaine, tout en facilitant l'adoption de nouvelles mesures afin de garantir la sécurité des Etats sous tous ses aspects.

C'est à ce propos que nous tenons à souligner la nécessité d'appliquer les résolutions et autres documents pertinents déjà adoptées par notre organisation, surtout le Document final de 1978 de la première session extraordinaire consacrée au désarmement et le récent Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, tous deux adoptés par consensus.

Ces documents, et surtout le dernier, soulignent le lien direct entre le désarmement et le développement, de même que la gravité des menaces non militaires qui compromettent aujourd'hui la sécurité des Etats, en particulier les pays en développement. Voilà pourquoi ma délégation voudrait souligner une fois de plus que, dans les pays en développement, il ne saurait y avoir de désarmement sans développement, car - et ce n'est pas un secret - ces Etats déjà pauvres, en plus d'être obligés de consacrer une plus grande partie de leurs maigres ressources à des fins militaires, au détriment de leur développement économique, voient la misère, la chute des termes de l'échange, la famine et le déversement de déchets nucléaires et industriels menacer davantage encore leur sécurité nationale.

Nous espérons sincèrement que notre commission, dans ses discussions sur les questions de désarmement, tiendra dûment compte de la complexité du problème et de la spécificité de la question de la paix, de la sécurité et du désarmement dans chaque région. Ma délégation espère que le consensus réalisé à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement au sujet de l'importance des menaces non militaires à la sécurité des Etats sera maintenu et que nous pourrons trouver les moyens d'appliquer le Document final adopté à cette conférence.

M. Ayafor Chungong (Cameroun)

Il est manifeste que notre objectif final demeure la recherche du désarmement général et complet. Il est inutile d'ajouter que l'élimination des tensions et la réduction de la méfiance qui accompagne généralement les activités militaires de nos voisins restent des conditions préalables à cet égard. Voilà pourquoi l'instauration de la confiance est un élément fondamental non seulement dans la prévention des conflits mais également dans la réalisation de notre objectif commun : moins d'armes et plus de développement.

A ce stade, qu'il me soit permis de souligner que l'adoption de la résolution AHG/RES/XXIII sur la Déclaration de Lomé et du programme d'action sur la paix, la sécurité et la coopération en Afrique au vingt-troisième sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), est une preuve éloquente de l'attachement de l'Afrique aux principes du règlement pacifique des différends, de la réduction des armements et de la promotion du développement économique et social. Nous sommes fermement convaincus que des arrangements régionaux de cette nature contribuent sensiblement à accroître la confiance, la sécurité entre les Etats et favorisent le développement mondial.

Voilà pourquoi mon pays, le Cameroun, a demandé l'assistance de l'Organisation dans le cadre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale qui traitent de l'identification et de l'application des mesures visant à promouvoir et à renforcer la paix, la confiance, la sécurité, le désarmement et le développement dans la sous-région centrafricaine. De l'avis de ma délégation, le but final de ce projet n'est pas seulement de prévenir des conflits, mais également de mettre sur pied un mécanisme sous-régional pour le règlement pacifique des différends et le maintien et le renforcement de la sécurité et des relations de bon voisinage entre les Etats de la sous-région. En outre, ce projet contribuerait à la réalisation des objectifs de paix et de progrès attribués à la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale, organisme qui vient d'être créé et qui compte 10 Etats membres à savoir : Burundi, Cameroun, Tchad, République centrafricaine, Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Zaïre, et Angola en tant qu'observateur.

Nous avons été très encouragés par l'aide et le soutien accordés par de nombreux Etats membres de notre organisation et des institutions compétentes des Nations Unies à cette initiative sous-régionale, dont l'exécution est confiée au Centre de Lomé. Nous espérons que les Nations Unies et les pays amis continueront

M. Ayafor Chungong (Cameroun)

d'appuyer les Etats d'Afrique centrale dans leurs efforts pour parvenir au désarmement, à la sécurité et au développement dans leur sous-région.

(L'orateur poursuit en français)

Je voudrais à présent présenter nos observations sur la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue en 1990. Mon pays, qui est membre de ce traité, demande à tous les Etats qui n'en sont pas parties, d'envisager la possibilité d'y adhérer dans les meilleurs délais, afin de renforcer le régime de non-prolifération. Il espère que les travaux du Comité préparatoire seront couronnés de succès, afin que la quatrième Conférence d'examen de ce traité puisse disposer de documents de travail pertinents devant faciliter les débats et permettre un aboutissement heureux de la Conférence. C'est à ce prix qu'une telle Conférence d'examen pourra être utile à la cause du désarmement.

En ce qui concerne la question du renforcement du mécanisme international actuel chargé du désarmement, mon pays se félicite de l'accord quasi général intervenu sur cette question lors de la troisième session extraordinaire de notre assemblée consacrée au désarmement. Nous participerons activement aux consultations menées à ce sujet, afin de ne pas perdre les éléments admis par tous les Etats dans le cadre du Groupe de travail No 3 de ladite session extraordinaire consacrée au désarmement, et qui représentent un pas de plus dans la bonne direction.

S'agissant de la question de la vérification, ma délégation s'est portée coauteur, depuis la quarantième session, des résolutions 40/152 O et 41/86 Q intitulées "La vérification sous tous ses aspects", résolutions initiées par le Canada et adoptées par consensus. Nous avons également présenté à la Commission du désarmement un document de travail (A/CN/10/97) sur cette question, qui, à n'en point douter, représente un élément capital dans la mise en oeuvre des accords portant sur la limitation des armements et le désarmement. Le rapport important adopté à cet effet par la Commission du désarmement devrait pouvoir constituer un document de base dans la poursuite des négociations sur ce sujet. C'est pourquoi nous appuyons les propositions présentées conjointement par le Canada, la France et les Pays-Bas, propositions qui se situent en droite ligne de la résolution adoptée l'année dernière sur cette question.

Quant à la question du déversement des déchets nucléaires et industriels en Afrique, ma délégation a souligné ici que tout doit être mis en oeuvre afin que

M. Ayafor Chungong (Cameroun)

cette pratique illégale, immorale et dangereuse cesse. Ce déversement de déchets nucléaires et industriels a des incidences sérieuses sur la sécurité nationale des Etats africains, sans oublier la santé des populations et l'équilibre de l'écosystème concerné.

M. Ayafor Chungong (Cameroun)

Mon pays condamne tout déversement de déchets nucléaires et industriels en Afrique ou dans d'autres pays en développement. Il espère que la communauté internationale respectera la position unanime de l'Afrique sur cette question, telle qu'exprimée par les résolutions CM/Res.38 (III) et CM/Res/1153 (XLVIII) du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Les organes compétents des Nations Unies, et notamment le Secrétaire général et la Commission du désarmement, devraient entamer une étude sérieuse sur la question du déversement des déchets nucléaires dans tous ses aspects, y compris l'adoption d'une convention interdisant ces déversements.

Enfin, je voudrais relever comme l'ont fait les distingués orateurs qui m'ont précédé, que les Nations Unies constituent un instrument irremplaçable pour diminuer les menaces militaires et non militaires à la sécurité des Etats. Il importe pour chaque pays de réaffirmer sa foi en l'Organisation, et pour nous tous, de faciliter le déroulement de nos travaux au sein de la Commission pour parvenir à des résultats concrets.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'achever la deuxième semaine de nos travaux. Nous avons entendu 102 déclarations dans le cadre du débat général. Il y en aura eu en tout 145 quand le débat s'achèvera mercredi prochain. Je me suis laissé dire que c'était le nombre le plus élevé de déclarations dans l'histoire de la Première Commission, et ceci me semble bien montrer l'intérêt croissant et en fait la préoccupation des Etats du monde entier.

En écoutant les déclarations, j'ai constaté qu'elles avaient en commun une caractéristique ou une série de caractéristiques. Le débat a été et demeure un débat positif. Nous avons entendu beaucoup de paroles d'encouragement. Il est vrai qu'une certaine franchise s'est également manifestée au cours de ce débat, mais cette franchise a été exprimée avec sérieux, sans hostilité. Je pense qu'il y a là une base très solide pour notre action à venir. Du reste, un délégué m'a dit cette semaine, je sais qu'il plaisantait, que le débat n'avait pas été aussi intéressant que par le passé, quand les Etats s'attaquaient les uns les autres, on les écoutait avec plus d'intérêt. Nous reconnaissons qu'au lieu de nous attaquer les uns les autres, nous nous concentrons maintenant sur le problème mondial d'un trop plein d'armes et d'une volonté d'aboutir à des solutions que cette commission peut aborder de manière constructive. A mon avis, il y a là un progrès très net de la part de la Commission.

Le Président

Les projets de résolution arrivent en masse depuis ce matin. Comme vous le savez, la date limite pour le dépôt des projets de résolution est fixée à lundi prochain, à 18 heures. Nous serons ici jusqu'à cette heure-là. Je n'ai pu jeter qu'un coup d'oeil très rapide sur les projets de résolution qui nous parviennent et j'ai toutefois pu remarquer une certaine amélioration dans la manière de les présenter. De toute évidence, il y a eu des consultations. Je souhaiterais que ces consultations se poursuivent pour nous aider à obtenir une série de projets de résolution aussi productive que possible.

Cette semaine a également été marquée par deux événements qui intéressent la Commission. La Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions à la Campagne mondiale pour le désarmement a eu lieu hier après-midi et le Sous-Secrétaire général pour les affaires de désarmement m'a exprimé sa satisfaction à l'annonce des résultats obtenus à cette conférence qui se traduisent par une nette amélioration du soutien accordé à la Campagne mondiale pour le désarmement.

Et aujourd'hui, nous avons célébré le dixième anniversaire de la Semaine mondiale du désarmement auquel le Secrétaire général a participé : nous lui sommes tous reconnaissants de sa présence. J'estime que la semaine a été bonne. La semaine prochaine nous aborderons l'étape suivante de nos travaux, après le débat général. Vers la fin de la semaine, nous commencerons l'examen des projets de résolution déjà reçus et envisagerons la suite à leur donner.

Il est clair que les journées les plus difficiles nous attendent.

Je tiens à remercier une fois de plus les fonctionnaires de la Commission pour leurs contributions assidues à nos travaux ainsi que les membres du Secrétariat, ceux qui sont avec moi à la présidence, tous les fonctionnaires chargés de conférence, les interprètes et tous les autres dont l'aide inestimable permet d'accélérer les travaux de la Commission.

La séance est levée à 17 h 15.